

ACTION URGENTE

QUATRE SOLDATS LIBÉRÉS

Quatre soldats détenus en Guinée depuis janvier 2009 ont été libérés le 7 avril, après 15 mois de détention. Ils n'ont jamais été inculpés.

Le colonel **Soryba Yansané**, le lieutenant-colonel **David Syllah**, le commandant **Pathio Bangourah** et le sergent **Moussa Sylla** ont été libérés sans inculpation le 7 avril 2010, après 15 mois de détention arbitraire.

En août 2009, ils avaient été transférés dans un centre de détention secret sur l'île de Kassa, à quelques kilomètres à l'ouest des côtes guinéennes. Ils y sont restés cinq mois. Ils ont été battus lors de leur transfert à Kassa, où les conditions d'hygiène sont déplorables et la nourriture exécrable. Au cours des 15 mois qu'ils ont passés en détention, ils n'ont jamais été autorisés à voir un médecin.

Après leur libération, un membre du gouvernement a présenté des excuses pour leur détention et leur a accordé une permission de deux semaines avant qu'ils ne reprennent du service. Ils n'ont jamais été jugés, ni même inculpés, pour quelque infraction que ce soit.

Huit autres soldats avaient été placés en détention en même temps que le colonel Soryba Yansané, le lieutenant-colonel David Syllah, le commandant Pathio Bangourah et le sergent Moussa Sylla. Ces 12 hommes avaient été arrêtés peu après qu'un groupe de militaires mené par Moussa Dadis Camara s'était emparé du pouvoir en Guinée à la suite de la mort du président, Lansana Conté. Tous ont désormais été libérés.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 204/09 (AMR 29/001/2009). Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR29/001/2009/fr>, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR29/002/2009/fr>,
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR29/003/2009/fr>, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR29/005/2009/fr> et
<http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR29/005/2010/fr>.

Informations complémentaires sur l'AU 204/09, AFR 29/008/2010, 7 mai 2010

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

